



**Nom de la compétition : Régate du feu de la Saint Jean**

**Dates complètes : 23 juin 2019**

**Lieu : Base des Étangs SAÏX 81710**

**Autorité Organisatrice : Voile Handi Valide**

**Grade : 5B**

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

La carte publicité délivrée par la FFV est obligatoire, de plus en application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux suivants :
  - MiniJi
  - INQ
  - OPTI
- 3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur **licence FFVoile/ FFH en cours de validité** portant le **cachet médical** et accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Inscription gratuite

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : Dimanche 23 juin 2019 de 9h30 à 10h 40

##### 5.2. Jours de course :

Date			Classe	Courses du jour
23 juin 2019			MiniJi+INQ+OPTI	7 Courses

##### 5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 11h.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

L'Avis de Course, les Instructions de Course et les Annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

#### 7. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit.

#### 8. CLASSEMENT

##### 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour valider la régata est de : 1

- a) Lorsque une à trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores.
- b) Lorsque quatre à sept courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores en retirant son plus mauvais score.
- c) Lorsque huit courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores en retirant ses deux plus mauvais scores.

#### 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio, ni recevoir de communications radio, pendant qu'il est en course.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 10. PRIX

Des prix seront distribués à tous les coureurs

## 11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Jean-Paul SOULA

Tél : 06 44 95 78 31

mail : [jean-paul.soula@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.soula@wanadoo.fr)

